



LES RÈGLES DE VIE DE LA SALLE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE (APS)



L'OCCUPATION

Accès libre sous réserve de l'espace et du respect des règles d'utilisation.



LES HORAIRES

Tous les jours de 8h00 à 20h00.
Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés.



L'INSCRIPTION DES RÉSIDENTS

S'inscrire à chaque passage sur le cahier mis à votre disposition dans la salle.



L'UTILISATION

Utilisation du matériel et équipements installés par RÉSIDIS.
Respecter la tranquillité.
Interdit de téléphoner, de manger, d'apporter des sacs ou autres matériels.
Une tenue sportive décente et des baskets propres exigées.
Interdiction de déplacer les appareils et le matériel.



LA RÉSERVATION

Inscription obligatoire à la réception.
Validation de la réservation en fonction des disponibilités et du nombre de personnes autorisées.



L'ENTRETIEN

L'espace devra être restitué dans son état de fonctionnement initial. Il est interdit d'intervenir sur les équipements mis à disposition.
Nettoyer les appareils après utilisation, à l'aide du papier et du flacon désinfectant mis à disposition.
Laisser la salle propre et rangée.



LE CAS DE FERMETURES ET D'EXCLUSION

Fermeture à tout moment par décision de la Direction.
En cas de non-respect au règlement intérieur, le résident sera exclu de la salle.
En cas de détérioration, il sera redevable, le cas échéant, des frais de remise en état.